

Ministre de la marine et des pêcheries (Canada); l'honorable Sir E. P. Morris, Premier ministre (Terreneuve); l'honorable Colonel J. F. G. Foxton, C.M.G., Ministre sans portefeuille (Australie); le très Hon. Sir J. G. Ward, C.C.M.G., Premier ministre et Ministre de la défense (Nouvelle-Zélande); le très hon. J. X. Merriman, Premier ministre (Colonie du Cap); l'honorable Colonel E. M. Greene, C.R., Ministre des chemins de fer et des ports, (Natal); l'honorable J. C. Smuts, Secrétaire colonial (Transvaal); l'hon. A. Fischer, Premier ministre; l'hon. J. B. M. Hertzog, Procureur général (Colonie de la Rivière Orange). Étaient aussi présents aux délibérations les membres du gouvernement de la Grande-Bretagne chargés des diverses branches d'administration navale et militaire, certains fonctionnaires, et officiers de l'armée et de la marine de la Grande-Bretagne et des colonies. Parmi les officiers canadiens se trouvaient le major général Sir P. H. N. Lake, C.C.M.G., C.B., et le contre-amiral C. E. Kingsmill.

Les délibérations furent tenues secrètes, mais le Premier ministre du Royaume-Uni résuma les conclusions principales auxquelles elles aboutirent dans la déclaration suivante, faite à la Chambre des Communes britannique le 26 août :

Décisions de  
la conférence  
supplémentaire.

Que, sans rien retrancher au contrôle que le gouvernement de chaque puissance exerce sur les forces militaires levées sur ses territoires, l'organisation de ces forces, au point de vue de la formation des unités, de l'arrangement des transports, des armes, devrait, autant que possible, se calquer sur l'organisation adoptée pour l'armée britannique, afin que si les puissances désiraient, en une occasion exceptionnelle, prendre part à la défense de l'empire, ces forces puissent être rapidement combinées en une armée impériale homogène.

Que les escadrons navals, maintenus dans les eaux de l'Orient, devraient être réorganisés de façon à établir une flotte du Pacifique qui comprendrait trois unités, stationnées respectivement dans les mers des Indes Orientales, de l'Australie et de Chine; chaque unité comprenant, sauf quelques variations, un grand croiseur cuirassé du type Indomitable, trois croiseurs de deuxième classe du type Bristol, six contre-torpilleurs de la classe River et trois sous-marins de la classe C.

L'offre d'un navire de guerre, faite par l'Australie et la Nouvelle-Zélande est acceptée, mais avec cette modification que les vaisseaux de guerre devraient être remplacés par des croiseurs du type Indomitable, ces deux navires devant être maintenus, l'un dans la station navale de Chine, et l'autre dans celle de l'Australie. Des déclarations générales sont acceptées pour être soumises à plus ample étude de la part des gouvernements respectifs. On propose qu'à l'aide d'une assistance temporaire, prélevée sur les fonds impériaux, la Fédération australienne organise et maintienne l'unité australienne de la flotte du Pacifique, et que la contribution de la Nouvelle-Zélande soit appliquée au maintien de l'unité chinoise, le croiseur cuirassé de la Nouvelle-Zélande devant être stationné dans les eaux chinoises.

Quant au Canada il est admis que, au point de vue des considérations stratégiques navales, une flotte sur le Pacifique pourrait, à l'avenir, former un système acceptable de défense navale, mais que les deux côtes maritimes du Canada rendaient la création d'une flotte de ce genre inutile pour le moment. Deux plans, entraînant respectivement des dépenses annuelles de \$3,000,000 et de \$2,000,000 ont été étudiés. Le premier plan comportait la construction de quatre croiseurs du type Bristol, un croiseur du type Boadicea et six contre-torpilleurs du type amélioré River, les Boadicea et contre-torpilleurs devant être placés sur la côte de l'Atlantique et les croiseurs Bristol divisés entre l'Atlantique et le Pacifique. Divers détails sont arrêtés: l'amirauté doit fournir des croiseurs qui serviront à l'entraînement d'hommes et d'officiers, et les cadets canadiens seront admis à Osborne et à Dartmouth.